

## Installation du comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle

### Communiqué de presse



Pour permettre à tous les jeunes, sur tous les territoires, d'accéder à l'art et à la culture, de la petite enfance à l'université, le Gouvernement lance le projet national de l'éducation artistique et culturelle.

L'engagement du Président de la République de faire de la prise en compte de la jeunesse une des priorités du quinquennat trouve une nouvelle expression dans l'élaboration d'un projet national de l'éducation artistique et culturelle : « pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Le ministère de la Culture et de la Communication est chargé, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de mettre en œuvre ce projet national avec les autres ministères concernés, chargés de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a installé le mercredi 21 novembre 2012 le comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, composé d'élus et de personnalités du monde de la culture, de la recherche et de l'éducation, présidé par Marie Desplechin.

Le comité de pilotage auditionnera des organismes institutionnels et représentatifs des acteurs œuvrant en faveur de l'éducation artistique et culturelle : ministères et institutions concernés, associations représentant les collectivités territoriales, grands réseaux d'acteurs artistiques, culturels et éducatifs, artistes impliqués dans des démarches pédagogiques... Tous seront également invités à transmettre une contribution écrite permettant d'alimenter la réflexion et le rapport du comité de pilotage.

Les auditions seront réparties sur 10 demi-journées, entre le 21 novembre et le 7 décembre 2012.

La consultation prendra appui sur 5 thématiques :

- Développer et articuler les actions proposées aux jeunes pendant leurs différents temps de vie
- Favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle
- Prendre en compte la diversité des modes d'accès des jeunes à l'art et à la culture
- Le numérique et les nouveaux médias : quelle place dans l'éducation artistique et culturelle ?
- Mieux former les acteurs

Un espace dédié est ouvert sur le site du ministère de la Culture et de la Communication à l'adresse : [www.culturecommunication.gouv.fr/consultation-eac](http://www.culturecommunication.gouv.fr/consultation-eac)

Des contributions spontanées pourront par ailleurs être adressées au comité de pilotage jusqu'au 7 décembre à l'adresse suivante : [participation-consultation@culture.gouv.fr](mailto:participation-consultation@culture.gouv.fr)

Le rapport sera rendu public fin décembre 2012. Des orientations nationales seront définies sur cette base.

Paris, le 21 novembre 2012

#### Contact presse

Département de l'information et de la communication  
01 40 15 74 71  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>